

Jean Zay, notice Wikipedia (2020)

Jean Zay, né le 6 août 1904¹ à Orléans et mort assassiné par la Milice le 20 juin 1944 à Molles (Allier), est un avocat et homme politique français. Il est sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, député du Loiret et conseiller général.

Pendant ses quarante-quatre mois au gouvernement du Front populaire, Jean Zay institue², au titre de l'Éducation nationale : les trois degrés d'enseignement, l'unification des programmes, la prolongation de l'obligation scolaire à quatorze ans, les classes d'orientation, les activités dirigées, les enseignements interdisciplinaires, la reconnaissance de l'apprentissage, le sport à l'école³, les œuvres universitaires⁴ ; et au titre des Beaux-Arts : le CNRS, le Musée national des arts et traditions populaires, le Musée d'Art moderne, la Réunion des théâtres lyriques nationaux, le festival de Cannes.

Les cendres de Jean Zay sont transférées au Panthéon le 27 mai 2015.

Enfance et études

Son père, Léon Zay, était issu d'une famille juive originaire de Metz par son père et d'une famille juive alsacienne d'Odratzheim par sa mère, née Hélène Lévy. Né et mort à Orléans, Léon Zay fut le directeur du journal régional radical-socialiste *Le Progrès du Loiret*^{Note 1}. Sa mère, Alice Chartrain, institutrice de religion chrétienne protestante, est originaire de la région naturelle de la Beauce. Jean et sa sœur cadette Jacqueline sont élevés dans la foi protestante¹.

Jean Zay est élève au lycée des garçons, rue Jeanne-d'Arc à Orléans (devenu plus tard, en 1924, lycée Robert-Joseph Pothier). Il y rencontre le futur directeur du conservatoire national de musique d'Orléans, René Berthelot, qui devient l'un de ses proches. Il y fonde un journal lycéen et obtient un prix de composition de littérature française au concours général de 1922, puis un prix de philosophie au concours de 1923¹.

Débuts professionnels

Pour payer ses études de droit, Jean Zay devient clerc d'avoué et secrétaire de rédaction au *Progrès du Loiret*, le journal de son père. En avril 1925, en compagnie de quelques amis proches du radicalisme centriste, notamment René Berthelot et Roger Secrétain, futur fondateur de *La République du Centre* et, par la suite, maire d'Orléans et proche du gaullisme, il fonde la revue littéraire *Le Grenier*, qui, après dix-huit numéros, devient *Le Mail*. À dix-neuf ans, horrifié par les massacres de la Première Guerre mondiale, Zay compose *Le Drapeau*, un poème antimilitariste daté du 6 mars 1924 et dédié à Paul Dreux. Ce pastiche des productions du belliciste Gustave Hervé sera utilisé plus tard par ses ennemis et ressorti lorsque sera proposé, en 2014, le transfert de ses cendres au Panthéon⁵.

Avocat en 1928, il s'inscrit au barreau d'Orléans.

Carrière politique

Jean Zay s'engage très tôt en politique. Dès ses études secondaires, il adhère aux Jeunesses laïques et républicaines, puis, à sa majorité (21 ans) s'inscrit au Parti radical. Il fréquente les

cercles républicains, devient membre de la Ligue des droits de l'homme, responsable de la Ligue de l'enseignement et se fait initier, le 24 janvier 1926, à 21 ans, à la loge maçonnique Étienne Dolet de l'obédience maçonnique du Grand Orient de France^{Note 2} où son père avait lui-même été initié le 27 mai 1906⁶. En 1931, le 1^{er} novembre, Jean Zay rejoint le groupe des *Émules d'Etienne Dolet des libres penseurs*⁷.

En 1932, à 27 ans, il est élu député du Loiret sous l'étiquette radical-socialiste, battant Maurice Berger, député sortant du Parti démocrate populaire. C'est à cette époque que paraît dans un journal conservateur du Loiret, son poème *Le Drapeau*, volé et monnayé par des activistes d'extrême droite.

Zay constitue l'un des piliers des « Jeunes Turcs », ces membres du Parti radical qui souhaitent le rénover. Vite remarqué, il devient l'un des espoirs du parti et c'est à lui qu'est confié le rapport de politique générale du congrès de 1935 qui décide l'adhésion du parti radical au Front populaire. En 1936, le président du Conseil, Albert Sarraut, le nomme sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil. Quelques mois plus tard, il est réélu et devient, à 32 ans, le 4 juin 1936, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du Front populaire. En mars 1937, il est élu conseiller général du canton d'Orléans-Nord-Est.

Seconde Guerre mondiale

Au début de la Seconde Guerre mondiale, Jean Zay démissionne le 2 septembre 1939 pour rejoindre l'armée française et suivre le sort de sa classe d'âge. Son courage et son dévouement au sein de la IV^e armée sont attestés par ses chefs militaires : « volontaire pour les missions les plus périlleuses et les plus délicates »^{Note 3}.

Sous-lieutenant rattaché à l'état-major de la IV^e armée, il séjourne en Lorraine pendant la « drôle de guerre » de 1939-1940. En juin 1940, avec l'autorisation de ses supérieurs, il rejoint Bordeaux pour participer, le 19 juin 1940, à la dernière session du Parlement qui s'y est replié avec le gouvernement et qui débat de la question d'un abandon de la métropole aux troupes allemandes et d'un transfert du gouvernement français en Afrique du Nord. Aucune décision n'est prise, mais, le 21 juin 1940, en fin d'après-midi, Camille Chautemps, vice-président du Conseil, les présidents des deux chambres, Jean Zay et Pierre Mendès France, ainsi que vingt-cinq autres parlementaires embarquent au Verdon à bord du *Massilia*. Arrivés à Casablanca, au Maroc, le 24 juin 1940, en raison d'une grève de l'équipage puis de l'attente d'une demande d'asile au gouvernement britannique, les passagers du *Massilia* sont d'abord consignés par le résident général Charles Noguès dans un grand hôtel, puis quatre d'entre eux, dont Jean Zay, sont arrêtés, le 15 août 1940, pour désertion devant l'ennemi^{8,9}. Renvoyé en métropole, Jean Zay est interné, le 20 août 1940, à la prison militaire de Clermont-Ferrand¹⁰.

Pendant des mois, Jean Zay devient « la cible notoire de la campagne antisémite »¹¹ et une violente campagne de presse orchestrée par Philippe Henriot, ministre de l'Information du gouvernement de Vichy, réclame la condamnation à mort du « juif, Jean Zay » comme juif, franc-maçon, anti-munichois, anti-hitlérien et ministre du Front populaire. À cette occasion, on ressort son poème de jeunesse, *Le Drapeau*, volé préalablement et monnayé par des militants d'extrême-droite, qui le présentent comme une preuve d'antipatriotisme¹².

Le 4 octobre 1940, le tribunal militaire permanent de la 13^e division militaire, siégeant à Clermont-Ferrand, le condamne en tant qu'officier pour désertion en présence de l'ennemi¹³ à la déportation à vie et à la dégradation militaire, contre six ans de prison pour Pierre Mendès France, huit ans de prison avec sursis pour Pierre Viénot et un non-lieu pour Alex

Wiltzer^{14,11,15,9}. Pour Olivier Loubes, « bouc émissaire idéal », Jean Zay a été condamné « à une peine qui vise à rappeler celle d'Alfred Dreyfus »¹⁶. Transféré, le 4 décembre 1940, au fort Saint-Nicolas à Marseille pour être déporté, sa peine de déportation dans un bagne est muée par le régime de Vichy en simple internement en métropole et, le 7 janvier 1941, il est incarcéré au quartier spécial de la maison d'arrêt de Riom^{14,17}.

Durant sa captivité, Jean Zay, qui a pour compagnon de cellule le rabbin Édouard Gourévitch, peut continuer à recevoir régulièrement sa femme, Madeleine Dreux Zay, et ses deux filles, l'aînée, Catherine Martin-Zay, et la cadette, Hélène Mouchard-Zay, née en 1940 après l'arrestation de son père. On lui permet d'écrire et de communiquer avec ses amis. Il ne cherche pas à s'évader comme la force de la résistance intérieure française dans la région l'aurait sans doute permis^[réf. nécessaire]. Il continue à travailler, préparant les réformes qu'il pense pouvoir mettre en œuvre après la Libération.

Assassinat

Le 20 juin 1944, trois miliciens viennent le chercher à la prison de Riom. Il s'agit d'Henri Millou, responsable de la sécurité de la Milice à Vichy, Charles Develle et Pierre Cordier^{18,Note 4}. Les trois miliciens présentent un ordre de transfert¹⁹ pour Melun signé par le directeur de l'administration pénitentiaire, Baillet, également milicien. Ce document contient aussi des instructions de Raymond Clémoz, alors chef de cabinet de Joseph Darnand à Vichy. Les trois miliciens lui laissent entendre qu'ils sont des résistants déguisés qui ont pour mission de lui faire rejoindre le maquis, et l'assassinent dans un bois, près d'une carrière, au lieu-dit *Les Malavaux*, dans la faille du *Puits du diable*, à Molles, dans l'Allier^{20,21}.

Jean Zay est abattu par Charles Develle. Puis, afin qu'il ne soit pas identifié, les tueurs le déshabillent, lui ôtent son alliance, jettent sa dépouille dans la crevasse du Puits-du-Diable et y lancent quelques grenades pour cacher le corps par des éboulis.

Le 22 septembre 1946²², son corps et ceux de deux autres personnes sont retrouvés, enfouis sous un tas de pierres, par des chasseurs de Molles et de Cusset et enterrés sur ordre de la municipalité de Cusset dans une même fosse du cimetière communal²³.

Faisant le rapprochement entre le cadavre et la disparition de Jean Zay, les enquêteurs retrouvent l'identité du milicien qui a signé le registre de levée d'écrou, Charles Develle^{Note 5}, et l'interpellent à Naples, en Italie, où il s'est réfugié. Exhumés, fin 1947, les restes de Jean Zay sont identifiés grâce à sa fiche dentaire et aux mensurations données par son tailleur. Jugé en février 1953, Develle est condamné aux travaux forcés à perpétuité par le tribunal militaire de Lyon^{24,Note 6} puis libéré deux ans plus tard²⁵.

Jean Zay est inhumé dans le grand cimetière d'Orléans, du 15 mai 1948²¹ à 2015, année de son transfert au Panthéon.

Réhabilitation posthume

Le 5 juillet 1945, la cour d'appel de Riom réexamine les faits reprochés au sous-lieutenant Jean Zay, constate qu'à aucun moment il ne s'est soustrait à l'autorité militaire et que « les poursuites intentées contre le sous-lieutenant Jean Zay ne peuvent s'expliquer que par le désir qu'a eu le gouvernement d'atteindre un parlementaire dont les opinions politiques lui étaient opposées et qu'il importait de discréditer en raison de la haute autorité attachée à sa personnalité ».

Elle annule donc le jugement du 4 octobre 1940 et Jean Zay est pleinement réhabilité à titre posthume.

Le 21 février 2014, le président de la République François Hollande annonce le transfert des cendres de Jean Zay ainsi que celles de Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthonioz et Germaine Tillion au Panthéon en tant que « grandes figures qui évoquent l'esprit de résistance »²⁶. Le 7 janvier 2015, est paru un décret du ministère de la Culture et de la Communication annonçant l'hommage de la Nation à la mémoire de ces quatre personnalités et le transfert des cendres de deux d'entre elles, dont Jean Zay, au Panthéon. La cérémonie a lieu le 27 mai 2015, journée nationale de la Résistance. Les quatre cercueils sont accueillis la veille, le 26 mai 2015, en Sorbonne où un hommage du monde scolaire et universitaire leur est rendu en présence des ministres Najat Vallaud-Belkacem et Jean-Marc Todeschini, de la maire de Paris Anne Hidalgo et des recteurs d'académie. Le 27 mai au matin, dans la cour de la Sorbonne leur est rendu l'hommage des autorités et corps constitués.

Jean Zay au ministère de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts

Le sens des réformes

« Pour Jean Zay, la République repose avant tout sur le civisme et l'intelligence des citoyens, c'est-à-dire sur leur éducation intellectuelle et morale. [...] Contre la conservation sociale mais aussi contre les utopies révolutionnaires, la politique est ce mouvement par lequel l'humanité s'approfondit et devient en quelque sorte plus digne d'elle-même »²⁷.

Jean Zay estime dès sa majorité que « l'intellectuel ne peut pas ne pas prendre parti dans la controverse qui chaque jour sur le forum dresse les citoyens les uns contre les autres »²⁸.

Une des caractéristiques du système éducatif que Jean Zay déplorait le plus était celle qui occasionnait la perte, pour la République, de sujets précieux, travailleurs et doués, qui, faute d'argent, ne pouvaient accéder à des postes où ils auraient pu donner le meilleur d'eux-mêmes. À l'inverse, des esprits médiocres et nonchalants, grâce à leur fortune, pouvaient sans difficulté accéder à la haute fonction publique, sans même disposer d'une formation adéquate. Ce fut alors l'idée de l'ENA, qui ne vit le jour qu'après la guerre.

Son grand projet de réforme du système éducatif (déposé en 1937, mais « torpillé » par la commission de l'enseignement de la Chambre des députés qui ne l'a jamais discuté), un des plus élaborés jamais conçus et un des plus démocratiques pour l'époque^[réf. nécessaire], partait de la même conviction que la vertu, les capacités intellectuelles, et, pour employer une expression désuète, le cœur, n'étaient pas l'apanage des classes aisées, et que la société avait tout à gagner à accorder le maximum de chance à tous, ainsi qu'à former au mieux le plus grand nombre. Son projet de réforme a notamment concerné les lycées de jeunes filles et les Écoles normales primaires. Il faut aussi replacer son action, d'un point de vue plus temporel, dans l'action du gouvernement de Front populaire, qui avait pour optique d'étendre jusqu'aux classes laborieuses une vie de bien meilleure qualité, ce qui pour Jean Zay passait par la culture et l'instruction, tout autant que par les loisirs, ces fameux « congés payés », que l'on retient davantage aujourd'hui comme emblématiques de cette période.

Il est également rédacteur, avec Marc Rucart, d'un projet de loi abolissant la propriété littéraire et artistique, faisant du droit d'auteur un droit inaliénable, et du contrat d'édition non pas un contrat de *cession des droits*, mais un contrat de *concession temporaire* à l'étendue extrêmement limitée. Déposé le 13 août 1936²⁹, ce projet de loi, soutenu par les

auteurs, se heurta à une opposition farouche des éditeurs, notamment Bernard Grasset³⁰. Les débats animés autour de cette question furent interrompus par la guerre en 1939. C'est parmi les opposants illustres au projet Zay-Rucart, comme René Dommange, François Hepp et Jean Escarra, que l'on retrouve les rédacteurs de la réforme du droit d'auteur du gouvernement de Vichy, puis, après la Libération, de la loi du 11 mars 1957 qui réinstaura la propriété littéraire³¹. Sera néanmoins conservée l'idée d'une perpétuité du droit moral d'un auteur sur son œuvre.

Les réformes effectives

Jean Zay prolonge de treize à quatorze ans l'obligation scolaire par la loi du 9 août 1936 dès la rentrée scolaire 1936³². Au lieu de définir aussitôt par circulaire le contenu et les programmes de cette année de fin d'études primaires, il laisse « toute liberté d'initiative » aux instituteurs. Il leur fixe seulement la triple mission d'assurer dans ces classes un complément d'instruction, une initiation à la culture et une orientation professionnelle. Sa méthode consiste à susciter les initiatives, pour faire ensuite le tri. Pour introduire trois heures d'éducation physique dans le primaire, il lance une expérimentation dans trois départements, puis dans vingt-neuf. Par la suite, il signera le 1^{er} février 1939 un décret créant l'USEP, en tant que branche de l'UFOLEP et de la Ligue de l'enseignement³³.

Il développe de même les activités dirigées, les classes promenades, l'étude du milieu par l'observation active dans le primaire, les loisirs dirigés dans le secondaire. En septembre 1938, de nouvelles instructions officielles viennent encadrer et étendre ces innovations.

Le 2 mars 1937, il dépose au nom du gouvernement un projet de réforme de l'enseignement qui s'inspire des réflexions et propositions d'école unique depuis la Première Guerre mondiale. Ce projet de démocratisation heurte les défenseurs du secondaire traditionnel qui l'enterrent.

Il confirme par des circulaires, l'interdiction des signes politiques et de toute propagande confessionnelle dans l'enseignement³⁴ :

« Je vous prie d'inviter les chefs d'établissements secondaires à veiller à ce que soient respectées les instructions interdisant tout port d'insignes. [...] Vous voudrez bien considérer comme un signe politique tout objet dont le port constitue une manifestation susceptible de provoquer une manifestation en sens contraire [...] » ; « [...] Il va de soi que les mêmes prescriptions s'appliquent aux propagandes confessionnelles. L'enseignement public est laïque. Aucune forme de prosélytisme ne saurait être admise dans les établissements [...]. »

Jean Zay réorganise l'administration par décrets, remplaçant les directions du secondaire et du primaire par celles du second et du premier degré. Il donne au premier cycle du second degré et au primaire supérieur les mêmes programmes. Il expérimente à la rentrée 1937 dans 175 établissements une classe de 6^e d'orientation pour observer les élèves avant de les diriger vers l'une ou l'autre section du second degré, un tronc commun d'où partiraient plusieurs branches^{35,36}. Cette architecture sera reprise et étendue par les classes nouvelles de la Libération, et adoptée, mais sans véritable tronc commun, dans les années 1959-1963.

D'autres mesures sont prises telles que la mise en réseau des centres d'orientation professionnelle, la création du comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire (ancêtre des Centres régionaux des œuvres universitaires (CROUS)) qui verront le jour après la Seconde Guerre mondiale. Avec l'aide d'Irène Joliot-Curie puis de Jean Perrin, comme sous-secrétaires d'État, il organise la recherche scientifique et prépare la création, en octobre 1939, du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)³⁷. Il tente

de créer une École nationale d'administration, mais le projet de loi, déposé le 1^{er} août 1936, se heurte à de nombreuses oppositions³⁸. Il arrête les procédures qui visent à supprimer l'école du Pioulier de Célestin Freinet, à Vence. Il conçoit un stage de formation de trois mois pour donner une spécialisation à des instituteurs en fonction. À Pâques 1937 s'organise le stage qui donne naissance aux centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (CEMEA). Jean Zay estime souhaitable de faciliter l'étude de la langue internationale espéranto. Son enseignement est admis dans le cadre des activités socio-éducatives par une circulaire ministérielle du 11 octobre 1938³⁹.

Comme ministre des Beaux-Arts, on lui doit la création de la réunion des théâtres lyriques nationaux et le Musée national des Arts et Traditions populaires³⁷ ; il encourage par ailleurs le principe de bibliothèques mobiles appelées *bibliobus*^{40,41}. Il propose également la création du festival de Cannes, dont la première édition aurait dû se tenir en septembre 1939 si la Seconde Guerre mondiale n'avait pas débuté³⁷.

Il est à l'origine de la procédure dite du « 1 % artistique ». En 1936, est déposée une proposition de loi visant à ce que, « dans tous les projets de construction neuve exécutés par l'État, les départements, les communes et les établissements publics, un pourcentage déterminé de la dépense (soit) affecté aux travaux de décoration. Ces travaux doivent représenter au moins 1,5 % du montant des devis et être réservés à des artistes, peintres, sculpteurs et décorateurs ». Mais cette loi ne sera pas finalement adoptée et il faudra attendre le 18 mai 1951 pour qu'un arrêté dispose : *les projets de constructions scolaires et universitaires (doivent) comporter un ensemble de travaux de décoration* ; le texte précise que, pour les projets destinés aux bâtiments du Ministère de l'Éducation nationale, les *travaux de décoration* doivent s'élever au minimum à 1 % du coût de la construction⁴².

Il soutient l'idée de la création des bourses de voyages Zellig lors que l'idée lui est présentée par Jean Walter à la fin de l'été 1938 malgré les réticences de son administration à voir entrer des acteurs du monde industriel dans l'institution scolaire⁴³. Durant l'été 1939, les cinq premiers boursiers sillonnent à bicyclette les routes de France et décrivent leur expérience dans un journal de voyage⁴³.

Écrits

Les *Carnets secrets de Jean Zay* sont des notes prises par Jean Zay pendant son ministère. Confiées par lui à l'un de ses amis, elles ont en fait été vendues à la presse. Les premiers documents paraissent dans *Je suis partout* le 28 février 1941, puis dans *Gringoire*. Ces « documents » sont enfin publiés sous forme de livre par les éditions de France en 1942, accompagnés des commentaires de Philippe Henriot⁴⁴. La publication était sans doute orientée, afin de confirmer les positions du régime de Vichy ; il s'agissait de dénoncer à des fins de propagande le « bellicisme » de Jean Zay⁴⁵. Toutefois, les originaux ont disparu et toute comparaison est impossible. Cette publication tronquée porte atteinte à l'honneur de Jean Zay et, en 1948, sa veuve, Madeleine Zay, obtient en partie réparation en justice en faisant condamner *Gringoire* et les héritiers de Philippe Henriot à verser des dommages-intérêts pour la calomnie de cette publication.

Jean Zay écrit pendant sa captivité *Souvenirs et solitude*, publié la première fois en 1945⁴⁶. Le livre construit comme un journal, décrit les événements qu'il vit dans sa prison et commente l'actualité telle qu'il en a connaissance. C'est aussi l'occasion d'exprimer des réflexions sur la justice ou l'emprisonnement, de rappeler des souvenirs et d'évoquer des projets pour la France de la Libération³⁷.

Parmi ses autres œuvres, on peut citer *Chroniques du Grenier*⁴⁷, *La Réforme de l'enseignement*⁴⁸, *La Bague sans doigt*⁴⁹ (republié en 2019).

Le 8 juin 2010, les deux filles de Jean Zay font don aux Archives nationales françaises de l'ensemble de ses « papiers⁵⁰ ».

Hommages

Un mémorial situé à Molles dans la faille du diable, sur les lieux de son assassinat, porte l'inscription suivante : « À Jean Zay (1904-1944), ancien ministre de l'Éducation nationale mort pour la France, assassiné au Puits du Diable le 20 juin 1944 par les complices de l'ennemi. Il a gravi ce chemin en allant au supplice ». Une colonne juxta le mémorial et porte l'inscription « Ici, Jean Zay fut lâchement assassiné le 20 juin 1944 par les complices de l'ennemi. Il est mort en criant Vive la France ». Emprisonné par le régime de Vichy à partir de 1940, il fut assassiné par la milice le 20 juin 1944.

Jean Zay est cité à l'ordre de la Nation par le président du gouvernement provisoire de la République française (GPRF) Félix Gouin, en avril 1946, et un hommage public lui est rendu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris le 27 juin 1947⁵¹.

Le 15 mai 1948, après un hommage solennel prononcé par Édouard Herriot, président de la Chambre des députés tant au Palais Bourbon qu'à la Sorbonne la dépouille de Jean Zay exhumée du cimetière de Cusset est inhumée dans le grand cimetière d'Orléans⁵². Sa tombe porte l'inscription « Jean Zay (1904-1944), ancien ministre, assassiné par les ennemis de la France le 20 juin 1944 »²¹. Une plaque apposée sur la façade de l'ancien lycée Pothier mentionne « Jean Zay, député du Loiret, ministre de l'éducation nationale et des beaux-arts 1936-1939, a fait ses études ici de 1916 à 1923 ».

Jean Zay est cité au Panthéon de Paris parmi les 199 « Écrivains morts pendant la guerre de 1939-1945 » sur une plaque regroupant 157 « Écrivains morts pour la France » Il existe une association « Jean Zay au Panthéon », fondée à Orléans, qui œuvre pour le transfert de ses cendres au Panthéon. Le 27 mai 2015, le président François Hollande a assisté au transfert de sa dépouille au Panthéon aux côtés de celles des résistants Pierre Brossolette, Germaine Tillion et Geneviève de Gaulle⁵³.

Une quarantaine d'associations d'anciens combattants et de militaires, reprenant des accusations lancées de son vivant par l'extrême droite⁵⁴, se sont opposées à cette panthéonisation, reprochant notamment à l'ancien ministre d'avoir dans sa jeunesse insulté le drapeau tricolore dans le poème « Le Drapeau »^{Note 7} rédigé en 1924⁵⁵.

En juin 1994, un hommage lui est rendu à Orléans, en présence du président de la République François Mitterrand.

Notes

1.

· On a longtemps écrit que le nom *Zay* dérive, comme celui de *Sée*, de celui de la *Seille*, un affluent de la Moselle. Selon [Pascal Faustini \[archive\]](#), il est plus vraisemblable qu'il est porté par des familles juives originaires de Zélande : [Anvers accueillit au XVI^e siècle des juifs chassés d'Espagne et du Portugal](#).

· · [Site de la Loge Étienne Dolet \[archive\]](#).

· · Jugement de réhabilitation, rendu le 5 juillet 1945 par la cour d'appel de Riom.

· · « Les assassins sont des hommes de main de l'État milicien, agissant sous couvert de Joseph Darnand, secrétaire d'État au maintien de l'ordre, concentrant des pouvoirs de police et de justice depuis janvier 1944, promu secrétaire d'État à l'intérieur le 14 juin 1944. Ancien cagoulard devenu pétainiste, il a fondé, fin janvier 1943, la Milice française et s'entoure de miliciens comme son directeur de cabinet, Raymond Clemoz. Le

prétexte est le transfert du prisonnier Jean Zay de la maison d'arrêt de Riom à la prison centrale de Melun (Seine et Oise). Ce faux transfert doit être opéré par trois hommes en armes, en uniforme de miliciens : Henry Milou, chef de la sécurité de la Milice à Vichy, et deux « tueurs » : Charles Develle et Pierre Cordier ».

· · Des deux autres miliciens, Cordier a été tué par des maquisards à la Libération dans la région de Lyon et Henri Milou a disparu en Allemagne, peut-être tué dans un engagement militaire.

· · Selon Pierre-Louis Emery dans « À la mémoire de Jean Zay » [\[archive\]](#) sur le site du Cercle Jean Zay, il aurait bénéficié de circonstances atténuantes d'où la condamnation aux travaux forcés à perpétuité.

· · Extrait du poème en prose incriminé : « Terrible morceau de drap coulé à ta hampe, je te hais féroce­ment, oui, je te hais dans l'âme, je te hais pour toutes les misères que tu représentes... Que tu es pour moi de la race vile des torche-culs ». Jean Zay se justifiait en expliquant que le texte n'était qu'un « pastiche littéraire ».

8. · Marieke Aucante a proposé à Alain Meilland d'être la voix de cet homme dans son film *Dans la lumière de Jean Zay* après quoi, lors de cet hommage, il lira des extraits de *Souvenirs et solitude*.

Références

1.

· Collectif, *Dictionnaire des parlementaires français ; notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940 ; publié sous la direction de Jean Jolly, archiviste de l'Assemblée nationale*, Paris, *Presses universitaires de France*, 1960 ([lire en ligne \[archive\]](#)), p. 3 232-3 234.

· · François Hollande, discours d'hommage solennel de la nation, lors de l'entrée au Panthéon le 27 mai 2015.

· · Robin Verner, « Jean Zay, réformateur contrarié de l'école française » [\[archive\]](#), 27 mai 2015 (consulté le 15 mars 2018).

· · Les œuvres universitaires sont devenues le Cnous et les Crous après la guerre.

· · Rappel par Hélène Mouchard-Zay, fille de Jean Zay « Quatre personnalités entrent au Panthéon : invités Antoine Prost et Hélène Mouchard-Zay » [\[archive\]](#), 25 mai 2015 ; et « Le drapeau, de Jean Zay (1924) » [\[archive\]](#).

· · *L'Action française*, 21 novembre 1942, p.4

· · Loubes, Olivier., *Jean Zay : l'inconnu de la République*, Armand Colin, dl 2012 ([ISBN 978-2-200-35585-2](#) et [2-200-35585-8](#), [OCLC 826835233](#), [lire en ligne \[archive\]](#))

· · Debordes 2003, p. 124-125.

· · Payan-Passeron 2006, p. 24.

· · Ruby 1969, p. 401.

· · Ruby 1969, p. 475.

· · Debordes 2003, p. 124.

· · Le tribunal de la IV^e armée dont il dépendait avait été dessaisi. Voir Christiane Rimbaud, *L'Affaire du Massilia, été 1940*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, 253 p., p. 197 ([ISBN 2020067641](#)).

· · Debordes 2003, p. 125.

· · Pierre Mendès France, *Liberté, liberté chérie... choses vécues*, p. 139.

· · Olivier Loubes, « Jean Zay, Vichy et la Résistance », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1996, p. 151-167, et « D'un drapeau l'autre. Jean Zay (1904-1944) », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 71, 2001/3, 156 p. ([ISBN 2724628969](#)), p. 37-51, note 3.

· · Chavardès 1965, p. 104.

· · Marie-Paule Hervieu, « L'ancien ministre Jean Zay, assassiné le 20 juin 1944 parce que Républicain laïc, Juif et Résistant » [\[archive\]](#) [PDF], sur [cercleshoah \[archive\]](#), Cercleshoah.

· · « L'assassinat » [\[archive\]](#), Sa vie, sur [aegir.cndp.fr \[archive\]](#), Centre national de documentation pédagogique (consulté le 14 mai 2012).

· · Chavardès 1965, p. 106.

· · Philippe Landru, « Zay Jean (1904-1944). Grand cimetière d'Orléans (45) » [\[archive\]](#), Personnalités, sur [www.landrucimetieres.fr \[archive\]](#), Cimetières de France et d'ailleurs, 10 août 2011 (consulté le 14 mai 2012).

· · Amouroux 1999, p. 730.

· · Debordes 2003, p. 133-134.

· · Debordes 2003, p. 134-135.

· · « L'assassinat politique de Jean Zay par la Milice » [\[archive\]](#), sur Concours National de la résistance et de la déportation.

· · Cérémonie d'hommage à la Résistance [\[archive\]](#).

· · Antoine Prost (dir.), *Jean Zay et la gauche du radicalisme*, Presses de Sciences Po, Paris, 2003.

· · Phrase citée par Nicole Debrand, « Jean Zay écrivain », dans le fascicule de l'Association « Jean Zay au Panthéon » paru en avril 2007 et diffusé par le Grand Orient de France, p. 17. Cette phrase est tirée d'une

chronique publiée dans *Le Grenier, revue mensuelle d'art, de littérature et de critique*, revue que Jean Zay a fondée à Orléans en mars 1925 et disparue en mai 1926. Ses articles ont été réédités dans *Chroniques du « Grenier »*, Orléans, l'Écarlate, 1995, 89 p. (ISBN 2-910142-02-7).

- · [de loi du 13 août 1936](#) [archive]
- · Anne Laborderie, « Droits d'auteur, droits du public : une approche historique », *Multitudes*, n° 22, février 2004, p. 21-33 ([lire en ligne](#) [archive])
- · Anne Laborderie, « Petite histoire des batailles du droit d'auteur », *Multitudes*, n° 5, février 2001, p. 37-62 ([lire en ligne](#) [archive]).
- · Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « Loi sur l'instruction primaire obligatoire du 9 août 1936 », *Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, juin 2016 ([lire en ligne](#) [archive], consulté le 17 février 2017).
- · « USEP » [archive], sur www.usep.org (consulté le 24 mai 2015)
- · « Laïcité et neutralité au sein de l'école publique - Sénat » [archive], sur www.senat.fr (consulté le 7 novembre 2020)
- · [Payan-Passeron 2006](#), p. 21-25
- · Antoine Prost, pages 63 à 68 dans *Regards historiques sur l'éducation en France*, Paris, 2007, 272 p.
- · [Antoine Prost](#), « Jean Zay : la politique et la méthode », dans *Id., Regards sur l'éducation en France (XIX^e-XX^e siècles)*, p. 63-68, spécialement p. 67. Voir aussi Jean-François Picard, *La République des savants. La Recherche française et le C.N.R.S.*, Paris, Flammarion, 1990, p. 50 à 72.
- · A. Prost, « Une école pour les hauts fonctionnaires », dans *Id., Regards historiques sur l'éducation en France (XIX^e-XX^e siècles)*, p. 121-124, spécialement p. 123.
- · Anne-Sophie Markov, « Le mouvement international des travailleurs espérantistes 1918-1939 » [archive], Mémoire de maîtrise d'Histoire de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, sur esperanto-sat.info [archive], Association Sennacieca Asocio Tutmonda Amikaro, juin 1999 (consulté le 14 mai 2012)
- · [Ruby 1969](#), p. 223
- · *La Nouvelle revue socialiste*, Société des cahiers socialistes, n° 3-6, 1974, p. 89.
- · ouvrage collectif sous la direction de Dominique Aris et Cristina Marchi, *Cent 1 %*, Paris, Les Editions du patrimoine - Hors collection, 2012, 208 pages - 200 illustrations p. (ISBN 978-2-7577-0183-6)
- · [Éric Passavant](#), « Réformer les lycées français de l'extérieur », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 9, 1^{er} octobre 2010, p. 179-195 (ISSN 1635-3544, [lire en ligne](#) [archive], consulté le 6 décembre 2017)
- · *Carnets secrets de Jean Zay (de Munich à la guerre)*, publiés et commentés par [Philippe Henriot](#), Paris, Les Éditions de France, 1942, VI, 95 p.
- · [Pierre Bousquet](#), *Histoire de l'administration de l'enseignement en France, 1789-1981*, Paris, Librairie Droz, 1983, 154 pages, p. 62.
- · *Souvenirs et solitude*, avec une préface de [Jean Cassou](#), Paris, R. Julliard, 1946, 490 pages. Nouvelle édition, avec une préface de [Pierre Mendès France](#), une introduction et des notes d'Antoine Prost, Le Rœulx (Belgique), Talus d'approche, 1987, 376 p.
- · *Chroniques du Grenier*, l'Écarlate, 1995, 89 pages.
- · *La Réforme de l'enseignement* (conférence à l'Union rationaliste le 29 novembre 1937, documentation rassemblée par Henri Belliot), Paris, C. Rieder, 1938, 123 p.
- · *La Bague sans doigt* (sous le pseudonyme de Paul Duparc), Paris-Vichy, Éditions Sequana, 1942, 192 p.
- · Journée d'étude du 8 mai 2010 « Les papiers Jean Zay entrent aux Archives nationales » ; [Caroline Piketty](#), [Éric Landgraf](#), Papiers Jean Zay 667 AP. Répertoire numérique détaillé, Paris, Archives nationales, mai 2010 ; Voir sur le [programme site des Archives nationales](#) [archive]
- · [Ruby 1969](#), p. 422
- · [Bertrand Beyern](#), *Guide des tombes d'hommes célèbres, Le Cherche midi*, 2011, 385 p. (ISBN 978-2-7491-2169-7, [lire en ligne](#) [archive]), p. 99.
- · Dépêche AFP sur le site [du Monde](#) [archive], 19 février 2012.
- · [Thomas Wieder](#), « Crispations autour de l'entrée de Jean Zay au Panthéon » [archive], sur [Le Monde](#), 19 mars 2014
- · « [Jean Zay au Panthéon : des associations s'y opposent](#) » [archive], sur [Le Nouvel Observateur](#), 14 mars 2014
- · Le Point magazine, « [L'historien Patrick Weil lauréat du prix Jean Zay](#) » [archive], sur [Le Point](#), 17 février 2016 (consulté le 26 décembre 2018)
- · « [Communiqué de presse. Nom de la promotion 2012-2013 des élèves de l'École nationale d'administration : Jean Zay](#) » [archive], sur [www.ena.fr](#) [archive], *École nationale d'administration*, 14 janvier 2012 (consulté le 14 mai 2012)
- · [Google Maps](#) [archive]

- · « De Jules Ferry à Pierre Perret, l'étonnant palmarès des noms d'écoles, de collèges et de lycées en France » [archive], sur lemonde.fr, 18 mai 2015 (consulté en octobre 2017).
- · Académie de Bordeaux, « Inauguration de l'espace éducatif maternel Jean Zay à Bègles » [archive], 13 octobre 2017 (consulté le 17 octobre 2017).
- · École élémentaire publique Jean Zay, « École élémentaire publique Jean Zay - Paris » [archive], sur paris.fr (consulté le 25 mars 2019)
- · « Le sport à Dammarie-lès-Lys : Gymnases » [archive], sur <http://www.mairie-dammarie-les-lys.fr> [archive], 2012 (consulté le 14 mars 2015)
- · « IDRIS - Jean Zay : présentation » [archive], sur www.idris.fr (consulté le 22 janvier 2019)
- · Benjamin Bruel, « Le supercalculateur français Jean Zay atteint un record de 28 millions d'opérations par seconde » [archive], sur clubic.com, 18 octobre 2020 (consulté le 31 octobre 2020).
- · « Signature du marché d'acquisition de l'un des supercalculateurs les plus puissants d'Europe » [archive], sur Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (consulté le 22 janvier 2019)
- · Frédérique Vidal, « Signature du marché d'acquisition de l'un des supercalculateurs les plus puissants d'Europe » [archive], sur www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, 8 janvier 2019 (consulté le 24 janvier 2020)
- « Supercalculateur Jean Zay : les défis de la co-construction » [archive], sur www.cnrs.fr, *CNRS Info*, 23 janvier 2020 (consulté le 24 janvier 2020)